

Remarques à propos des immeubles genevois

Autor(en): **Vouga, J.-P.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **31 (1959)**

Heft 9

PDF erstellt am: **02.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-124900>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Remarques à propos des immeubles genevois

par J.-P. Vouga, architecte.

Dans le domaine des habitations à loyers modestes, les immeubles construits par la Ville de Genève se distinguent au premier coup d'œil par leur caractère urbain. Ces immeubles sont tous en pleine ville, répondant ainsi à un des désirs les plus rarement satisfaits des locataires de ces logements : la proximité du centre. Il y faut voir un louable courage de la part des pouvoirs publics, car le prix des terrains sur lesquels s'érigent ces constructions est sans commune mesure avec celui des terrains de la périphérie. En créant la Fondation pour la construction d'habitations à loyers modérés de la Ville de Genève, les autorités lui ont en même temps facilité l'acquisition de terrains, qui auraient été, en d'autres temps et surtout en d'autres lieux, livrés à la construction spéculative. Je ne sais pas, et d'ailleurs je ne cherche pas à savoir, comment et à quel prix s'est opéré le rachat de ces terrains. Il me suffit de constater que la chose a été possible et de m'en féliciter. Car, en rendant impossibles les constructions de logements à loyers modestes sur des terrains coûteux, la politique vaudoise (par exemple) a cru mettre un frein à la spéculation. C'est une mesure qui aurait été louable si elle avait eu des effets. Or, elle n'en a pas d'autre que de repousser à la périphérie les logements à loyers modestes, ce qui peut convenir à beaucoup de familles, mais pas à toutes !

Les immeubles présentés ici portent évidemment,

dans leur conception architecturale, la marque de ce caractère urbain. Leurs plans sont tous extrêmement compacts : quatre, cinq et jusqu'à huit logements par étage, répartis soit à droite, soit à gauche de cages d'escaliers centrales ; ainsi, à une ou deux exceptions près (rue Gautier, chemin des Moulins-Raichlen), les logements ne sont pas « traversants ». C'est certainement regrettable, mais il faut l'admettre, car cela va de pair avec les données du problème. D'ailleurs, presque tous les logements disposent d'une loggia qui compense largement ce « partage obligé » des heures, d'ensoleillement. Les rez-de-chaussée sont presque tous occupés par des locaux commerciaux et d'artisanat ; un des immeubles abrite une crèche ; il faut largement préférer, en ville, cette solution à celle des logements à rez-de-chaussée, trop chichement pourvus de soleil.

L'architecture est très variée dans ses expressions, preuve de la liberté remarquable laissée aux architectes par le maître de l'ouvrage. Certaines façades reprennent les rythmes et les structures des immeubles existants du voisinage. On peut le comprendre. D'autres sont résolument actuelles et s'inscrivent même parmi les réussites de l'architecture genevoise contemporaine : une preuve de plus (s'il en fallait encore) que la beauté, en architecture, n'a nul besoin de programmes luxueux ni de matériaux coûteux, mais seulement d'un peu de talent.

Immeuble rue des Vollandes 24-26 — 1957-1958

Architecte : F. PEYROT

La Fondation pour la construction d'habitations à loyers modérés de la Ville de Genève a cherché à mettre à disposition de la classe moyenne des appartements bien aménagés, avec des matériaux simples mais robustes.

Il a fallu permettre aux artisans de continuer leur activité pendant la démolition des petites constructions existantes et pendant la construction du groupe.

La démolition a commencé en août 1956 et en mai 1958 les locataires avaient pris possession de leurs appartements et locaux artisanaux.

On a donné le maximum d'indépendance à chaque locataire : eau chaude par bouilleurs individuels (150 litres salle de bains et 8 litres cuisine) et chauffage par soufflerie à l'air chaud. Un minimum de tempéra-

ture est obligatoirement assuré dans chaque appartement (7 à 8 degrés), le locataire ayant la faculté, au moyen d'un thermostat, d'obtenir la température désirée dans son appartement.

Les six étages sur rez-de-chaussée comprennent quarante-huit appartements avec cent quarante-trois pièces.

Le rez-de-chaussée comprend sept locaux artisanaux sur cour et trois arcades sur rue.

Les locataires ont à disposition trois buanderies (dont deux équipées d'une machine à laver automatique) et trois étendages tempérés, ainsi qu'un garage à bicyclettes et poussettes.

Chaque immeuble est muni d'un ascenseur.

Loyer des appartements : 392 fr. la pièce.